

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINTE-FORTUNADE

L'an **deux mil vingt six, le quatre février**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE-FORTUNADE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Frédéric BOUYSSON**.

Étaient présents : M. Frédéric BOUYSSON, M. Sylvain PORTA, Mme Brigitte MASMONTEIL, M. Philippe SOURIE, Mme Jacqueline LEYRAT, M. Xavier DURAND, M. Vincent MOSQUERA, M. Patrick COLY, M. Laurent DELAGE, Mme Sophie LACOMBE, Mme Emilie BLANCHARD, Mme Isabelle BESANGER, M. Anthony MONTEIL, M. François COURTEIX.

Étaient absents excusés : M. Jérémy DESROCHES, M. Philippe PERNET, Mme Kelly CAVOUÉ, Mme Monique BOURNOVILLE.

Étaient absents non excusés : Mme Caroline BROSSARD.

Procurations : M. Jérémy DESROCHES en faveur de M. Xavier DURAND, Mme Kelly CAVOUÉ en faveur de Mme Isabelle BESANGER, Mme Monique BOURNOVILLE en faveur de Mme Sophie LACOMBE.

Secrétaire : BOUYSSON Frédéric.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-001 : DEMANDE DE SUBVENTIONS 2026 : TRAVAUX RENOVATION DE LA GRANGE DU PARC DU CHATEAU EN LOCAUX MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'éventuel projet de réhabilitation de la Grange en locaux multi-activités avec isolation du bâtiment et valorisation du parc du château de la mairie.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 896 000.00 € HT .

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour solliciter toutes les subventions possibles pour la réalisation de ce projet.

Il est demandé au Conseil Municipal, de se prononcer sur la sollicitation des subventions 2026 suivantes :

- auprès de l'Etat pour la DETR 2026 au titre des travaux de rénovation des bâtiments publics,
- auprès de l'Etat pour le Fonds Vert 2026
- auprès du PCAE FEDER
- auprès de TULLE AGGLO,

Le plan de financement se présente comme suit :

• DETR 2026	175 000.00 €
• FONDS VERT 2026	195 300,00 €
• PCAE FEDER	326 500.00 €
• TULLE AGGLO	20 000,00 €
• Autofinancement de la collectivité	179 200.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter les demandes de subventions telles que reprises ci-dessus.

17 VOTANTS

17 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-002 : ADHESION AU CNAS DES AGENTS COMMUNAUX EN RETRAITE

Il est rappelé à l'assemblée que le conseil municipal du 2 décembre 2025 a délibéré sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune à compter du 1er janvier 2026 avec une adhésion au CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE) **afin de se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité de la collectivité.** Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction.

A ce jour 7 retraités seraient bénéficiaires de cette prestation. Le coût 2026 pour la commune est de 146 € par an et par retraité.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel retraité de la commune avec une adhésion au CNAS à partir de 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour les retraités au CNAS à partir de 2026
- de verser la cotisation correspondante au CNAS

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-003 : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL DANS LE BOURG

Monsieur Laurent Delage rappelle que par délibération du 9 septembre 2020, la commune a fait l'acquisition d'un terrain sis au bourg (parcelle BM 382 et BM 384) afin d'y aménager un espace public.

Le projet n'ayant pas été réalisé depuis, un particulier souhaite acquérir ces parcelles qui jouxtent le bar tabac actuellement en vente.

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette vente au profit de Mr RIVIERE Franck au prix de 3 000.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de la vente à Mr RIVIERE Franck des parcelles BM 382 et BM 384 au prix de 3000.00 €
- donne délégation au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

17 VOTANTS
17 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

QUESTIONS DIVERSES

- La candidature de Nathalie Chavant a été retenue pour le poste de secrétaire générale de mairie. Elle a un préavis de 3 mois au sein de la commune de Saint Cernin de Larche. Son arrivée est prévue le 15 avril 2026 pour un poste à 35heures. Afin de pallier à l'absence de secrétaire générale de mairie, en attendant l'arrivée de Mme Chavant, la Commune a sollicité le service de remplacement du Centre de gestion. Ces derniers ont deux personnes qui seraient disponibles jusqu'au 14 avril 2026.
- Divagation d'animaux de M. Simmonet: la gendarmerie refuse de se déplacer et les administrés sont excédés. Il convient de prendre un arrêté de divagation urgent et de l'envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à M. Simmonet. Celui-ci aura 8 jours pour se mettre aux normes (parcage, sécurisation...) sinon les animaux seront mis en fourrière à ses frais.

- CCAS : Le repas des aînés a compté 77 personnes et 14 coffrets ont été offerts aux personnes en EHPAD.
- École : 112 élèves au 05/01. La classe de CM2 va bénéficier d'une formation aux gestes qui sauvent. La cour de l'école élémentaire va être aménagée.
- Le Loto de l'APE se tiendra le samedi 07/02 à la salle polyvalente.
- OPAH- OPARU : 1 dossier pourrait se présenter dans le bourg. Prise en charge par la commune à hauteur de 5000€.
- Salle polyvalente : problème de chauffage qui souffle de l'air froid. L'entreprise Lemaire doit revenir.
- Le Maire remercie le Conseil Municipal pour le travail réalisé au cours de la mandature et la qualité des débats dans les différentes commissions.

Séance levée à 20h00.

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 04/02/2026

Signature Maire, M. Frédéric BOUYSSON

Signature BOUYSSON Frédéric.